



COMMUNE DE BOULT SUR SUIPPE

Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal

Du 24 juin 2025 à 20 h

Date de la convocation : **17 juin 2025**

Présidents de séance : Monsieur THIEBEAUX

Secrétaire de séance : Madame HAUTION

Etaient présents : tous les conseillers à l'exception de :

Monsieur BARYLA, présent par pouvoir donné à Monsieur THIEBEAUX,

Madame CHABLIN, présente par pouvoir donné à Madame LECOCQ.

Etaient absents : Messieurs BESTAM et SANCHEZ SANCHEZ et Madame HARDY (arrivée à 20h30).

Secrétaire de séance : Madame HAUTION.

Le quorum est atteint quand 10 membres du conseil municipal sont présents.

Le conseil adopte le procès-verbal de la séance précédente. Le Maire et le secrétaire de séance le signent ainsi que le registre des délibérations.

Ordre du jour :

- 1- Révision du schéma de cohérence territoriale : avis sur le projet de SCOT
- 2- Renouvellement 2026 : fixation du nombre et fixation de la répartition des sièges du conseil communautaire de la CUGR dans le cadre d'un accord local
- 3- Plan de mobilité 2025-2035 de la CUGR : avis sur le projet d'élaboration du Plan De Mobilité
- 4- Demande de subvention de l'association « Lire et faire lire »
- 5- Information au conseil des actions menées par le Maire au titre de l'article L21122-23 du CGCT : virement de crédit
- 6- Tirage au sort des Jurés d'Assises pour 2026
- 7- Informations diverses

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Jérôme FORTIER qui a démissionné de son poste d'adjoint ainsi que de son poste de conseiller municipal pour des raisons de santé et qui a tenu à vous adresser ces quelques mots :

« C'est avec une émotion sincère que je vous annonce ma démission de mon poste de 1^{er} adjoint et de conseiller municipal, décision motivée par des raisons de santé.

Au cours de ces onze années en tant qu' élu local, j'ai eu l'honneur de servir notre commune. J'ai acquis des connaissances et des compétences précieuses qui m'ont permis de mieux comprendre les enjeux de notre commune et de servir nos administrés de manière plus efficace. Ces expériences ont contribué à mon développement personnel et professionnel, et je les chérirai toujours.

Je vous exprime ma profonde gratitude pour votre soutien et votre collaboration tout au long de ces deux mandats. L'expérience de travailler à vos côtés a été extrêmement enrichissante grâce à nos échanges et à la réalisation de nos projets communs.

Je remercie nos concitoyens pour la confiance qu'ils m'ont accordée, me permettant ainsi de servir notre commune.

Je souhaite également remercier le personnel technique qui travaille tout au long de l'année à l'embellissement de notre commune en répondant à chacune de nos sollicitations et souligner l'importance cruciale du personnel administratif. Sans les compétences et le dévouement de nos secrétaires, nous, élus, serions véritablement perdus dans les démarches administratives et dans la mise en œuvre de nos projets. C'est grâce à leur expertise et à leur soutien précieux que j'ai pu mener à bien mes fonctions. Leur rôle, souvent méconnu, est fondamental dans le bon fonctionnement de notre commune et essentiel à notre succès. Cependant, je ressens également le besoin d'évoquer un aspect de notre mandat. Certains administrés ont régulièrement scruté, analysé, et bien sûr, critiqué nos actions dans le but de ternir le travail que nous avons

accompli ensemble. J'ai souvent dû faire face à leurs remarques, ce qui a ajouté une certaine pression à mon travail et qui n'a pas facilité mes tâches.

De plus, la lourdeur des responsabilités qui incombent à ce poste est devenue de plus en plus forte et ne peux plus assumer mes fonctions avec l'énergie nécessaire. Je suis convaincu que pour servir au mieux notre commune, il faut être en mesure de le faire dans un cadre serein, avec passion et détermination.

Je quitte mes fonctions avec le cœur lourd. Je garderai un souvenir précieux des défis que nous avons relevés ensemble et une fierté d'avoir pu contribuer à la vie de notre beau village. Je reste convaincu que notre commune continuera à prospérer et à se développer grâce à votre engagement.

Je vous souhaite à tous de continuer à œuvrer pour le bien-être de notre commune et de ses habitants.

Avec toute ma sincérité. Jérôme FORTIER. ».

Délibération n° 2025-15

Révision du schéma de cohérence territoriale : avis sur le projet de SCOT

Vu la délibération n° CC-2022-6 du conseil communautaire de la CUGR en date du 31 mars 2022 prescrivant la révision du SCOT, définissant les objectifs poursuivis et les modalités de concertation,

Vu la délibération n° CC-2025-005 du conseil communautaire de la CUGR en date du 27 mars 2025 tirant le bilan de la concertation et arrêtant le projet de révision du SCOT,

Considérant que le projet de révision du SCOT a été élaboré en collaboration avec les communes, en concertation avec la population et en association avec les personnes publiques associées,

Vu le projet de schéma de cohérence territoriale révisé qui aborde les thèmes suivants :

Axe 1 : Conduire une stratégie d'attractivité économique ambitieuse

- 1- Développer et encourager la diversification du tissu économique sur le territoire
- 2- Développer les filières motrices de l'économie locale
- 3- Renforcer la stratégie d'aménagement et de développement économique

Axe 2 : Bâtir une stratégie de solidarité désirable pour devenir un territoire de choix

- 1- Concrétiser et conforter le destin communautaire et assurer le rayonnement du territoire dans son ensemble
- 2- Développer une stratégie d'attractivité résidentielle, économique et touristique autonome et solidaire
- 3- Accroître la notoriété du territoire du grand Reims

Axe 3 : s'engager dans les transitions pour devenir un territoire plus sobre et plus durable

- 1- Assurer un développement soutenable de la ressource forestière
- 2- Préserver et valoriser les ressources du territoire

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, avec 12 voix pour et 2 abstentions, décide d'émettre un avis favorable au projet de révision du schéma de cohérence territoriale.

Le présent avis sera notifié à Monsieur le Président de la CUGR.

Délibération n° 2025-16

Renouvellement 2026 : fixation du nombre et fixation de la répartition des sièges du conseil communautaire de la Communauté urbaine du Grand Reims dans le cadre d'un accord local

Considérant que Monsieur le Préfet fixera par arrêté préfectoral au plus tard le 31/12/2025, le nombre et la répartition des sièges au sein du conseil communautaire de la CUGR,

Considérant que la répartition des sièges a lieu à la répartition proportionnelle à la plus forte moyenne afin de tenir compte du poids démographique des communes,

Considérant qu'un siège de droit est attribué aux communes n'ayant pu bénéficier d'un siège à la représentation proportionnelle, afin de garantir la représentation de l'ensemble des communes,

Considérant qu'il est possible de conclure un accord local consistant à créer et répartir quatre sièges supplémentaires entre les communes ayant obtenu un siège lors de la répartition à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne, soit les communes de Fismes, Saint-Brice-Courcelles, Witry-lès-Reims et Bezannes,

Considérant que cet accord local doit être adopté à la majorité qualifiée des communes membres de la Communauté urbaine du Grand Reims avant le 31/08/2025,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, avec 13 voix pour et 1 abstention, décide :

- 1- D'adopter l'accord local fixant à 209 le nombre de sièges du conseil communautaire de la CUGR, réparti comme suit :

Nom des communes membres	Populations municipales (ordre croissant de population)	Nombre de conseillers communautaires
Aubilly	51	1
Brouillet	60	1
Méry-Prémecy	67	1
Anthenay	71	1
Courtagnon	74	1
Hourges	84	1
Lhéry	89	1
Saint-Martin-l'Heureux	91	1
Poilly	95	1
Saint-Léonard	100	1
Aougny	101	1
Vaudeincourt	106	1
Marfaux	111	1
Jonquery	114	1
Bligny	115	1
Mont-sur-Courville	117	1
Cuisles	127	1
Saint-Souplet-sur-Py	129	1
Billy-le-Grand	139	1
Olizy	142	1
Janvry	146	1
Chambrecy	147	1
Tramery	151	1
Trois-Puits	159	1
Bouvancourt	175	1
Vandeuil	176	1
Germigny	184	1
Unchair	188	1
Pourcy	192	1
Châlons-sur-Vesle	202	1
Coulommes-la-Montagne	207	1
Jouy-lès-Reims	208	1
Romigny	210	1
Serzy-et-Prin	212	1
Chenay	223	1
Courmas	225	1
Bouleuse	226	1
Pévy	226	1
Bouilly	229	1
Lagery	234	1

Vrigny	240	1
Saint-Euphraise-et-Clairizet	245	1
Aubérive	247	1
Ventelay	254	1
Savigny-sur-Ardres	255	1
Dontrien	259	1
Treslon	262	1
Berméricourt	263	1
Magneux	266	1
Sarcy	268	1
Saint-Gilles	274	1
Arcis-le-Ponsart	287	1
Ville-en-Selve	296	1
Villers-Franqueux	299	1
Courlondon	302	1
Branscourt	315	1
Thil	318	1
Villers-aux-Nœuds	323	1
Romain	325	1
Breuil	326	1
Vaudemange	340	1
Baslieux-lès-Fismes	342	1
Chaumuzy	348	1
Ecueil	349	1
Saint-Etienne-sur-Suippe	349	1
Saint-Hilaire-le-Petit	353	1
Sacy	370	1
Montbré	380	1
Courcelles-Sapicourt	395	1
Rosnay	403	1
Ville-Dommange	405	1
Epoye	417	1
Trépail	434	1
Selles	446	1
Puisieux	452	1
Brimont	453	1
Courville	454	1
Chamery	455	1
Les Petites Loges	483	1
Prosnes	485	1
Pargny-lès-Reims	496	1
Cauroy-lès-Hermonville	504	1
Heutrégiville	504	1
Thillois	519	1
Pouillon	521	1
Chigny-les-Roses	525	1
Saint-Masmes	527	1
Pomacle	530	1
Montigny-sur-Vesle	537	1

Ormes	537	1
Nogent-l'Abbesse	540	1
Prouilly	549	1
Villers-Marmery	558	1
Sermiers	565	1
Lavannes	573	1
Faverolles-et-Coëmy	597	1
Champfleury	603	1
Merfy	603	1
Saint-Thierry	603	1
Trigny	613	1
Berru	618	1
Mailly-Champagne	622	1
Ville-en-Tardenois	648	1
Crugny	675	1
Sept-Saulx	689	1
Ludes	691	1
Caurel	696	1
Beaumont-sur-Vesle	770	1
Villers-Allerand	934	1
Verzy	958	1
Les Mesneux	963	1
Isles-sur-Suippe	979	1
Beine-Nauroy	987	1
Val-de-Vesle	992	1
Verzenay	999	1
Rilly-la-Montagne	1 009	1
Prunay	1 032	1
Auménancourt	1 118	1
Courcy	1 262	1
Bétheniville	1 270	1
Hermonville	1 409	1
Loivre	1 438	1
Bourgogne Fresne	1 454	1
Cormicy	1 504	1
Cernay-lès-Reims	1 566	1
Champigny	1 616	1
Pontfaverger-Moronvilliers	1 738	1
Boult-sur-Suippe	1 793	1
Jonchery-sur-Vesle	1 815	1
Sillery	1 830	1
Gueux	1 901	1
Muizon	2 072	1
Taissy	2 202	1
Bazancourt	2 441	1
Warmeriville	2 689	1
Saint-Brice-Courcelles	3 546	2
Bezannes	4 456	2
Witry-lès-Reims	4 958	2

Fismes	5 884	2
Cormontreuil	6 454	2
Bétheny	7 030	2
Tinqueux	10 662	3
Reims	178 478	59

2- D'autoriser Monsieur le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Délibération n° 2025-17

Plan de mobilité 2025-2035 de la CUGR : avis sur le projet d'élaboration du Plan De Mobilité

Un Plan de Mobilité (PDM) est un document de planification de la mobilité produit à l'échelle territoriale sur laquelle l'autorité organisatrice de la mobilité exerce sa compétence transport. Il se définit sur 10 ans avec un projet d'organisation des déplacements des personnes et des marchandises, de la circulation et du stationnement.

Les actions d'un PDM visent à réduire la circulation automobile au profit des transports collectifs et de la mobilité active afin de réduire les émissions de polluants et la consommation d'énergie tout en sécurisant les déplacements.

L'élaboration d'un tel plan d'action est obligatoire pour les agglomérations dont la population dépasse les 100 000 habitants.

Considérant que la CUGR doit solliciter l'avis des communes, du Département, de la Région, des autorités organisatrices de la mobilité limitrophes et des services de l'Etat intéressés, sur le projet de PDM, une fois arrêté, lequel fera ensuite l'objet d'une enquête publique,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, avec 13 voix pour et 1 abstention, décide d'émettre un avis favorable au projet de Plan De Mobilité et à son évaluation environnementale de la Communauté Urbaine du Grand Reims.

Le présent avis sera notifié à Monsieur le Président de la CUGR.

Délibération n° 2025-18

Demande de subvention de l'association « Lire et faire lire »

L'association Lire et faire lire nous a adressé une demande de subvention le 10 mai dernier d'un montant de 200 €.

Considérant que cette association est très active et qu'elle intervient régulièrement dans la bibliothèque communale ;

Considérant qu'il reste des crédits à l'article 65748, M le Maire indique qu'il émet un favorable pour accorder une subvention de 200 € au profit de cette association.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, avec 13 voix pour et 1 contre, décide d'accorder une subvention à l'association Lire et faire lire d'un montant de 200 €.

Information au conseil des actions menées par le Maire au titre de l'article L21122-23 du CGCT : virement de crédit

Les travaux de réhabilitation ayant démarré, il faut désormais mandater les factures de frais d'études à l'article 231 et non plus à l'article 203. Les frais d'études budgétés en restes à réaliser d'un montant de 102 391 € doivent donc faire l'objet d'un virement de crédits comme suit :

Articles	Libellés des comptes	Montants (€)
203	Frais d'études et d'insertion	- 102 391
231	Immobilisations corporelles en cours	+ 102 391

Tirage au sort des Jurés d'Assises pour 2026

Le conseil municipal procède au tirage au sort des 3 jurés d'Assises, sur la liste électorale.
Les personnes tirées au sort seront averties individuellement par courrier.

Informations diverses

⇒ Prochaines dates de réunions du conseil municipal : **lundi 7 juillet à 19 h** et **mardi 2 septembre à 20 h**

⇒ Monsieur le Maire fait appel aux bonnes volontés :

- pour aider les agents à déménager la mairie quand la première tranche des travaux sera terminée (la date précise sera communiquée aux volontaires dès que nous l'aurons) ;
- pour rafraîchir les peintures de la maison du 25 rue du Pavé avant de la mettre en vente.

⇒ Remerciements des associations pour les subventions accordées par la commune :

- Amicale sportive des chasseurs
- APE de Boulton
- APE Charpak
- Association des personnes âgées
- Collectif Boulton Environnement
- Familles Rurales
- Football club de la Vallée de la Suippe
- Jeunes sapeurs-pompiers
- Prévention routière

La séance est levée à 20 h 50.

Signature du Maire

The image shows a blue circular official stamp of the 'Commune de Boulton-Suippe'. The stamp contains the text 'Boulton-Suippe', 'Commune de Boulton-Suippe', and 'Mairie'. A black ink signature is written across the stamp.

Signature de la secrétaire de séance

The image shows a blue ink signature, which appears to be a stylized 'S' or 'D' followed by a flourish.